

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 21 septembre 2021

Salle du Conseil municipal – Mairie provisoire

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PECAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Corinne ALHANKO-BAUER - PLR	Présidente	
Guy MUSY - EPA	Vice-Président	<i>Excusé.</i>
Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Jérôme JACQUIER - PLR	
Stéphanie BARON LEVRAT - EPA		Anita PORDES - PLR	<i>Arrivée 20h.00.</i>
Pierre-Yves DECHEVRENS - LC		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Caroline DOMBRE - EPA		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Philippe GAILLARD - EPA		Alexandre SOUCAS - EPA	
Yves GUBELMANN - PLR		Claire THIBAUT BULLIARD - PLR	
Yvonne GUSTAFSON - EPA		Eric WEHRLI - LC	
Nicole IMHOF - LC			

Administration : Mme Alexandra DERUAZ, secrétaire générale.

Excusé : M. Guy MUSY, Conseiller municipal.

Public : /



Ordre du jour :

1. **Présentation de Mme Alexandra DERUAZ, nouvelle secrétaire générale dès le 6 septembre 2021.**
2. **Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 22 juin 2021.**
3. **Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
4. **Communication(s) du bureau.**
5. **Rapports des commissions.**
 - a) Rapport du Conseil de fondation « La T'Anières ». Séance du mercredi 28 avril 2021. Mme Caroline DOMBRE, déléguée.
 - b) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 25 mai 2021. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.
 - c) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 8 juin 2021. Mme Stéphanie BARON LEVRAT, Présidente (délibérations N^{os} 2020-2025 - D - 035 et D - 036).
 - d) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 29 juin 2021 et du mardi 14 septembre 2021 (succinct) (délibération N^o 2020 - D - 037). Mme Claire THIBAUT BULLIARD, Présidente.
6. **Projets de délibérations.**
 - **Délibération N^o 2020-2025 D - 035** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 2'500'000 F pour l'assainissement des installations sanitaires, la rénovation intérieure et la transformation des boxes réaffectés en arcades d'activités des immeubles sis route de la Côte-d'Or 3-5. Parcelle N^o 5571 / RF 42.
 - **Délibération N^o 2020-2025 D - 036** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 20'000 F pour la conduite d'une procédure ouverte soumise aux marchés publics, afin de désigner un architecte et un ingénieur civil pour le projet et la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle N^o 5270 / RF 29, sise 10, route de la Côte-d'Or à Anières.
 - **Délibération N^o 2020-2025 D - 037** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 25'000 F – Rubrique 5930.00.36380.00 « Subventions à l'étranger ».
7. **Projet de motion.**
 - **Motion 2020-2025 M - 003** – Pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire de transport en auto-partage.
 - **Réponse de l'Exécutif : Motion 2020-2025 M - 002 - A** – Bibliothèque extérieure : « Prolongeons la vie des livres ».
8. **Projet(s) de résolutions.**
9. **Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).**
10. **Communication(s) du Maire et des Adjoint(s).**
11. **Questions écrites ou orales.**
12. **Huis clos. Communication au sujet de la protection des systèmes d'information. Courrier du SIACG.**



Mme la Présidente, Corinne ALHANKO-BAUER, ouvre la séance à 19h.00 et salue l'Assemblée. Elle excuse M. Guy MUSY.

Mme la Présidente propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit la présentation de Mme Alexandra DÉRUAZ, nouvelle secrétaire générale depuis le 6 septembre 2021.

Point 1 – Présentation de Mme Alexandra DERUAZ, nouvelle secrétaire générale dès le 6 septembre 2021.

Mme la Présidente passe la parole à Mme Alexandra DERUAZ.

Mme Alexandra DERUAZ est très heureuse de rencontrer le Conseil municipal et de découvrir les discussions qui auront lieu au sein de ce Conseil. Mme Alexandra DERUAZ habite depuis longtemps à Vézenaz. Elle adore la région et est très satisfaite de pouvoir participer à sa vie. Elle était auparavant journaliste en matière de politique et d'économie genevoises puis elle s'est spécialisée dans le journalisme économique et financier puis dans le domaine de la communication en travaillant dans une banque privée à Genève. Elle a ensuite rejoint l'église protestante de Genève en qualité de directrice. Au fil des années, elle a assumé de nombreuses responsabilités (notamment la partie administrative) dans une association à taille humaine. Sa très grande polyvalence dans les tâches sera utile au poste de secrétaire générale de la commune. Mme Alexandra DERUAZ se trouvait également dans un consistoire (l'équivalent d'un Conseil municipal). Mme Alexandra DERUAZ porte un intérêt fort pour Anières et la région et s'intéresse aux affaires qui s'y déroulent. Elle est également très sensible à la notion de développement maîtrisé de la commune. De très beaux projets sont en cours ou à venir. En outre, rejoindre une administration de taille humaine intéresse beaucoup Mme Alexandra DERUAZ.

Mme la Présidente lui souhaite la bienvenue ainsi qu'une bonne collaboration avec Mme Dominique LAZZARELLI jusqu'au départ de cette dernière.

Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit l'approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 22 juin 2021.

Point 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 22 juin 2021.

Aucune remarque n'est formulée sur le projet de procès-verbal de la séance du mardi 22 juin 2021.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.

Point 3 – Discussion et approbation de l'ordre du jour.

M. le Maire Pascal WASSMER aimerait avancer le huis clos au point suivant (point 4) car le Conseil municipal a reçu un courrier en relation avec la résolution prise pour le CoHerAn en date du 14 septembre dernier. M. le Maire propose en outre de traiter par la même occasion la protection des systèmes d'informations.

L'ordre du jour est approuvé avec les modifications par l'Assemblée.

Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 4 – Communications du bureau.

Mme la Présidente informe des communications du bureau :



- *Droit d'opposition du Conseil municipal. Courrier de l'ACG du 28 juin 2021 relatif à l'octroi par le Fonds Intercommunal de différentes subventions. Le délai d'opposition est fixé au 13 octobre 2021. Les documents ont été mis sur CMNet.*
- *Courrier d'août 2021 du bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences – Invitation à un atelier sur le sexisme ordinaire et le harcèlement. Différentes dates sont proposées. Le document sera mis sur CMNet pour les personnes intéressées.*
- *Service des votations et élections (SVE). Nominations pour le local de vote. Année 2022. Mme Dominique LAZZARELLI annonce à ce propos qu'il convient de trouver des présidents et des vice-présidents. Mme la Présidente annonce les votations populaires suivantes :*
 - 13 février 2022 : Mme Nicole IMHOF se présente comme vice-présidente, Mme Stéphanie BARON LEVRAT comme présidente.
 - 15 mai 2022 : Mme Caroline DOMBRE se propose comme vice-présidente, M. Jérôme JACQUIER comme président.
 - 25 septembre 2022 : M. Eric WEHRLI se propose comme vice-président, M. Yves GUBELMANN comme président.
 - 27 novembre 2022 : Mme la Présidente s'inscrit comme vice-présidente, M. Jean-Luc RICHARDET comme président.

Mme la Présidente **ouvre ensuite le huis clos à 19h.13** pour traiter de deux points, soit le point relatif à CoHerAn et le point N° 12 de l'ordre du jour (Communication au sujet de la protection des systèmes d'information. Courrier du SIACG). L'enregistrement est arrêté.

Mme la Présidente **ferme le huis clos à 20h.08**. L'enregistrement reprend.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 5 – Rapports des commissions.

Mme la Présidente passe la parole à Mme Caroline DOMBRE, déléguée du Conseil municipal pour le Conseil de fondation « La T'Anières ».

- a) Rapport du Conseil de fondation « La T'Anières ». Séance du mercredi 28 avril 2021. Mme Caroline DOMBRE, déléguée.

Pas de questions des membres du Conseil municipal.

Mme la Présidente remercie Mme Caroline DOMBRE pour son rapport.

Rapport en annexe du présent procès-verbal.

Mme la Présidente passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente de la commission « Sociale, culture et loisirs ».

- b) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 25 mai 2021. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.

M. Yves GUBELMANN souhaite savoir si l'association ADN Projet favorise notamment la réinsertion scolaire ou professionnelle des jeunes apprentis, ce que confirme Mme Denyse BARBEZAT-FORNI. En ce sens, un film a été projeté au Côté Vignes par ADN Project. Un jeune a obtenu un CFC car il était soutenu par cette association. M. l'Adjoint Pascal PECAUT ajoute que le jeune a été engagé tout l'été et qu'il était très motivé. Ce jeune commençait un travail au mois de septembre.

M. Yves GUBELMANN s'enquiert de la possibilité que la commune fasse la promotion de cette association auprès des entreprises sur le territoire communal voire même que la commune propose un CFC à un jeune au sein de l'administration.



M. Jean-Luc RICHARDET remarque que former un apprenti implique d'avoir suivi soi-même une formation et d'avoir obtenu un agrément. M. le Maire Pascal WASSMER adjoint à cela le vœu de former un apprenti au sein du STIC et de former un formateur d'apprenti.

Mme la Présidente remercie Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente passe la parole à Mme Stéphanie BARON LEVRAT, Présidente de la commission « Urbanisme et constructions ».

- c) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 8 juin 2021. Mme Stéphanie BARON LEVRAT, Présidente (délibérations N^{os} 2020-2025 – D – 035 et D - 036).

Pas de questions des membres du Conseil municipal.

Mme la Présidente remercie Mme Stéphanie BARON LEVRAT pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente passe la parole à Mme Claire THIBAUT BULLIARD, Présidente de la commission « Sociale, culture et loisirs ».

- d) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 29 juin 2021 et du mardi 14 septembre 2021 (succinct) (délibération N^o 2020 – D – 037). Mme Claire THIBAUT BULLIARD, Présidente.

M. Yves GUBELMANN note qu'un athlète domicilié sur la commune participe au Swiss Open Geneva. M. l'Adjoint Pascal PECAUT répond qu'il ne s'agit pas d'un athlète aniérois. La subvention accordée par la commune au Swiss Open Geneva permet d'héberger un athlète en plus de l'argent octroyé à Swiss Open Geneva pour son fonctionnement.

Mme la Présidente remercie Mme Claire THIBAUT BULLIARD pour son rapport.

 **Rapports en annexe du présent procès-verbal.**

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 6 – Projets de délibérations.

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N^o 2020-2025 D – 035.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération n°2020-2025 D – 035 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 2'500'000 F pour l'assainissement des installations sanitaires, la rénovation intérieure et la transformation des boxes réaffectés en arcades d'activités des immeubles sis route de la Côte-d'Or 3-5. Parcelle No 5571 / RF 42.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.



Délibération N° 2020-2025 D – 035 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 2'500'000 F pour l'assainissement des installations sanitaires, la rénovation intérieure et la transformation des boxes réaffectés en arcades d'activités des immeubles sis route de la Côte-d'Or 3-5. Parcelle N° 5571 / RF 42.

Vu le crédit d'engagement de TTC 75'000 F pour l'étude des installations de chauffage, ventilation, régulation, ainsi que de la physique du bâtiment sis route de la Côte-d'Or 1-3-5. Parcelle N° 5571 / RF 42, voté par le Conseil municipal le mardi 14 juin 2016 (Délibération N° 2015-2020 D – 034), approuvée par le Département présidentiel le 5 septembre 2016 ;

Vu le crédit d'engagement de TTC 1'200'000 F pour la réalisation de l'enveloppe thermique du bâtiment sis route de la Côte-d'Or 1-3-5. Parcelle N° 5571 / RF 42, voté par le Conseil municipal le mardi 16 avril 2019 (Délibération N° 2015-2020 D – 102), approuvée par le Département présidentiel le 26 avril 2019 ;

Vu les présentations de l'audit des installations sanitaires existantes par le bureau Energy Management et de la transformation des boxes en arcades d'activités par le bureau Durisch & Durisch en commission « Urbanisme et constructions » le mardi 8 juin 2021 ;

Vu le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission « Urbanisme et constructions » du mardi 4 mai pour la transformation des boxes en arcades d'activités ;

Vu le préavis favorable, à l'unanimité, de la commissions « Urbanisme et constructions » du mardi 8 juin 2021 pour la réalisation des travaux d'assainissement des installations sanitaires, la rénovation intérieure et la transformation des boxes réaffectés en arcades d'activités ;

Sous réserve de l'autorisation de construire ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
en présence de 15 de ses membres
(majorité simple)**

par 15 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention

1. De réaliser les travaux d'assainissement des installations sanitaires, la rénovation intérieure et la transformation des boxes réaffectés en arcades d'activités des immeubles sis route de la Côte-d'Or 3-5. Parcelle N° 5571 / RF 42.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 2'500'000 F destiné à ces travaux auquel il conviendra d'ajouter le montant du crédit d'étude de TTC 75'000 F. et le crédit d'engagement de TTC 1'200'000F pour la réalisation de l'enveloppe thermique, soit au total TTC 3'775'000 F, dont à déduire d'éventuelles subventions.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de TTC 2'500'000 F, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 036.



À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération n°2020-2025 D – 036 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 20'000 F pour la conduite d'une procédure ouverte soumise aux marchés publics, afin de désigner un architecte et un ingénieur civil pour le projet et la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle No 5270 / RF 29, sise 10, route de la Côte-d'Or à Anières.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS s'interroge si le Conseil municipal peut voter sur les CHF 20'000.- comme l'exposé des motifs ne correspond pas aux discussions de l'époque.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH explique que l'exposé des motifs nomme le Club-House. L'exposé des motifs reprend l'historique. Ce point a par ailleurs été relevé lors de la commission Urbanisme et Constructions du 20 septembre 2021.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS remercie sa préopinante.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 036 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 20'000 F pour la conduite d'une procédure ouverte soumise aux marchés publics, afin de désigner un architecte et un ingénieur civil pour le projet et la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle N° 5270 / RF 29, sise 10, route de la Côte-d'Or à Anières.

Vu la présentation du projet lors de la séance de la commission réunie « Urbanisme et constructions » et « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 27 octobre 2020 ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Sur proposition de M. le Maire,

**le Conseil municipal
décide
en présence de 15 de ses membres
(majorité simple)**

par 15 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'étude de TTC 20'000 F pour la conduite d'une procédure ouverte soumise aux marchés publics afin de désigner un architecte et un ingénieur civil pour le projet et la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle No 5270/RF 29, sise 10, route de la Côte d'Or à Anières, auquel il conviendra d'ajouter le montant du crédit d'étude de TTC 30'000 F, soit un total de TTC de 50'000 F.
2. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
3. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
4. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 037.



À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération No 2020-2025 D – 037 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 25'000 F – Rubrique 5930.00.36380.00 « Subventions à l'étranger ».

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 037 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 25'000 F – Rubrique 5930.00.36380.00 « Subventions à l'étranger ».

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu le crédit budgétaire de TTC 100'000 F, rubrique 5930.00.36380.00 « Subventions à l'étranger » du budget de fonctionnement 2021, voté par le Conseil municipal le 17 novembre 2020, approuvé par le Département de la cohésion sociale et exécutoire le 19 janvier 2021 ;

Vu les discussions au sein de la commission « Sociale, culture et loisirs » lors de ses différentes séances et celle du mardi 14 septembre 2021, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 25'000 F – Rubrique 5930.00.36380.00 « Subventions à l'étranger » ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
en présence de 15 de ses membres
(majorité simple)**

par 15 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 25'000 F – Rubrique 5930.00.36380.00 « Subventions à l'étranger » ;
2. De comptabiliser le montant de TTC 25'000 F dans le compte de résultats 2021 sur le compte 5930.00.36380.00 « Subventions à l'étranger ».
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 25'000 F par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit le projet de motion M – 003 et la réponse à la motion M – 002.

Point 7 – Projet(s) de motion(s).

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la motion N° 2020-2025 M – 003.

À l'unanimité des voix (soit 15 voix pour), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière de la motion N°2020-2025 M – 003.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS donne lecture de la motion.

Mme Anita PORDES s'exprime au nom du groupe PLR d'Anières, qui regrette de ne pas avoir été contacté et associé à la démarche de cette motion qu'il aurait pourtant vivement encouragée. En effet, la protection de l'environnement et le développement durable sont de la responsabilité de tous.



Ces thèmes doivent servir pour le bien de tous. Comme chacun des groupes autour de la table, le groupe PLR est très sensible aux questions environnementales en particulier lorsqu'il s'agit de mobilité douce. Le groupe PLR l'avait déjà démontré en proposant des idées telles que la navette lacustre ou la fermeture de la route de la Côte d'Or aux véhicules motorisés.

Mme Claire THIBAUT BULLIARD se demande si la motion s'est appuyée sur des exemples d'autres communes qui auraient mis des véhicules utilitaires à disposition des habitants, ce que confirme M. le Maire Pascal WASSMER.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

Motion 2020-2025 M – 003 – *Pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire de transport en auto-partage.*

Proposition présentée par les conseillers municipaux :

Pierre-Yves Dechevrens, Nicole Imhof, Eric Wehrli, Denyse Barbezat-Forni, Stéphanie Baron Levrat, Caroline Dombre, Philippe Gaillard, Yvonne Gustafson-Rieder, Guy Musy, Jean-Luc Richardet, Alexandre Soucas.

Proposition de motion

POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE DE TRANSPORT EN AUTO-PARTAGE

Vu l'art. 23, alinéa 1, lettre b) du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières du 19 avril 2005, modifié le 22 mars 2016 – LC 02 111 ;

Vu la future mise à disposition de véhicules type Mobility aux habitants de la commune ;

Vu la possibilité de transporter des objets encombrants qui ne peuvent pas être fait avec des véhicules de tourisme habituels ;

Le Conseil municipal en présence de 15 de ses membres À l'unanimité invite l'Exécutif à

étudier l'acquisition d'un véhicule utilitaire destiné au transport de marchandises en collaboration avec un organisme chargé de la location de véhicules.

Exposé des motifs

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, Monsieur l'Adjoint,

Actuellement ou dans le futur, de plus en plus de personnes renonceront à l'acquisition d'un véhicule individuel et se déplaceront soit par les transports publics, soit par mobilité douce ou, éventuellement suivant la distance, par un véhicule type Mobility.

Afin de palier à cette difficulté, il serait souhaitable de mettre à la disposition des habitant-e-s un véhicule utilitaire de transport en auto-partage pouvant être conduit avec un permis de conduire de catégorie B (max : 3,5 tonnes) pour le transport d'objets lourds dans la limite de la tare autorisée.

Dans la mesure du possible, il serait souhaitable que ce véhicule soit à propulsion électrique.

La gestion de ce service devrait être confiée à un organisme chargé de la location de véhicules tel par exemple Mobility.

Selon l'expérience menée sur notre commune, ce service de mise à disposition d'un véhicule utilitaire pourrait être étendu aux communes du COHERAN.



M. le Maire Pascal WASSMER informe que l'exécutif a déjà pris en compte la motion dans l'aménagement du parking souterrain qui sera construit devant la salle communale.

Mme la Présidente cède la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT, qui donne lecture de la réponse de l'exécutif.

Réponse de l'Exécutif : Motion 2020-2025 M - 002 - A - Bibliothèque extérieure :
« Prolongeons la vie des livres ».

Proposition présentée par le groupe PLR Anières, composé des conseillers municipaux suivants :
Claire Thibault Bulliard, Corinne Alhanko-Bauer, Yves Gubelmann, Jérôme Jacquier, Anita Pordes,
Giuseppe Ricciuti.

Proposition de motion

Bibliothèque extérieure : "Prolongeons la vie des livres"

Vu les articles vu l'art. 23, alinéa 1, lettre b) du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières du 19 avril 2005, modifié le 22 mars 2016 - LC 02 111

Le Conseil Municipal d'Anières considérant que :

- Les infrastructures actuelles mises en place à Anières pour le troc de livres pourraient être mieux adaptées à ce mode d'échange.
- L'ancienne cabine téléphonique qui fait actuellement office de bibliothèque de rue est vouée à disparaître avec la rénovation de la mairie.
- L'emplacement prévu à cet effet devant l'épicerie ne protège pas les livres de manière optimale et ne met pas en pas valeur ce mode d'échange.

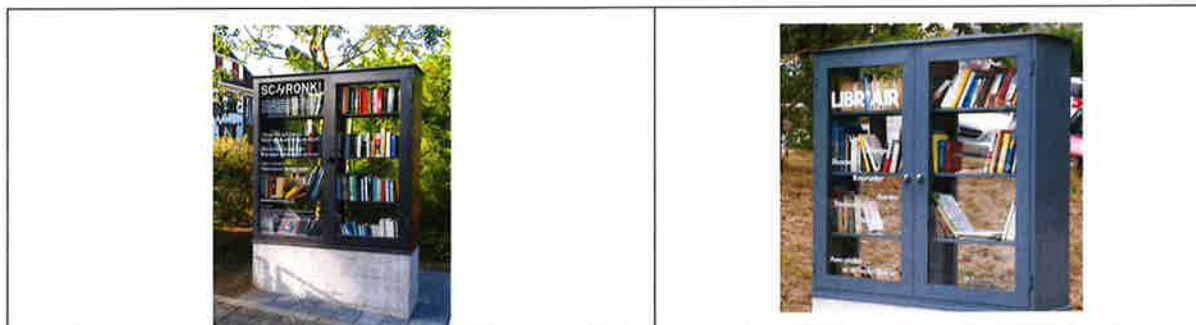
il invite l'Exécutif à :

- Présenter les modalités requises pour la mise en place d'une bibliothèque extérieure, selon le modèle présenté ci-après.
- Encourager une démarche littéraire et solidaire.
- Développer une démarche éco-citoyenne.



Proposition de motion - Exposé des motifs

- Les bibliothèques extérieures offrent une seconde vie aux livres. Les habitants les amènent et les rangent sur les étagères. Tout le monde peut venir chercher un livre ou en déposer un.
- Nous nous sommes inspirés d'un concept de bibliothèque né à Bienne grâce à l'association Schronk (mot d'argot qui signifie « armoire ») avec le soutien de la Fondation Christoph Merian qui a réalisé les plans. Madame Barbara Meyer Cesta, Présidente de l'association Schronk, <https://www.schronk.ch/> détient les plans et les droits de distribution.
- Ces bibliothèques ont été installées à Bâle, à Bienne, à Olten et sur la commune de Corcelle-Cormendrèche.



- Nous proposons ce type de bibliothèque car il s'agit d'un mobilier urbain de grande qualité au service de tous, qui invite à prendre soin des livres et à adhérer à ce mode de partage.
- Les matériaux utilisés à savoir du béton pour le socle, du verre sécurisé et de l'acier pour la structure, sont appropriés pour ce type d'usage.
- Sa fabrication pourrait être confiée à une entreprise locale et « habillée » aux couleurs de la commune. La vitrographie pourrait également être utilisée avec l'impression de citations d'auteurs ou autres.
- Le coût à prévoir est d'environ CHF 5'000.-.
- Le « tonneau à livres » devant l'épicerie pourrait quant à lui être mis à disposition de la population pour l'échange d'objets divers.

**Réponse de l'Exécutif et de la commission sociale (séance du mardi 14 septembre 2021)
- Séance du Conseil municipal du mardi 21 septembre 2021**

Pour rappel, cette motion a été renvoyée à la commission « Sociale, culture et loisirs » pour traitement. Toutefois, l'Exécutif a étudié cette motion et fait part de ses observations.

Les infrastructures existantes mises en place à Anières sont actuellement situées :

- A l'épicerie (tonneau à livres).
- A la mairie provisoire (espace accueil et bibliothèque accessible au public). L'espace vers l'ancienne mairie a été supprimé en raison des travaux de rénovation.



L'Exécutif émet toutefois une proposition de placer un tonneau à livres (idem celui placé à l'épicerie) dans le hameau de Chevrens, vers l'ancien local des pompiers. Il pourrait être rapidement mis en place, tenant compte qu'un tonneau à livres est encore disponible.

Ultérieurement, quand les travaux du parking souterrain de la place du haut sera terminé, un espace d'échanges pour les livres pourrait être placé sous un édicule d'accès.

De plus, l'Exécutif prévoit différents aménagements publics sur la parcelle de Mme A. Bonhôte, dans le cadre de la rénovation du bâtiment, une fois que la Commune en aura la jouissance.

Commission sociale du mardi 14 septembre 2021

A l'unanimité, les membres de la commission sociale ont convenu de placer un tonneau à livres à Chevrens, près de l'ancien local des pompiers.

A l'unanimité, les membres de la commission sociale sont favorables, après travaux, de prévoir un espace pour l'échange de livres à la future place du haut.

A l'unanimité, les membres de la commission sociales ont donné leur accord pour aménager un espace de livres dans le bâtiment de Mme A. Bonhôte, propriété de la Commune, quand la Commune en aura la jouissance.

M. Yves GUBELMANN remercie M. l'Adjoint Pascal PECAUT et se questionne sur ce que celui-ci pense de l'idée du PLR.

M. l'Adjoint considère qu'il serait judicieux de réaliser un objet en accord avec la réalisation de la « place du Haut ». Il s'agit d'un projet conséquent. Une installation provisoire se trouve pour le moment à la Mairie. Un tonneau sera également posé à Chevrens. L'idée n'est pas rejetée mais il est presque regrettable de mettre en place un objet provisoire à l'heure actuelle.

M. Yves GUBELMANN résume que la motion présentée au Conseil municipal est retenue, ce qu'affirme M. l'Adjoint. Ce dernier ajoute qu'elle sera intégrée dans le projet d'aménagement de la commune.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

Point 8 – Projet de résolution.

Pas de projet de résolution.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les propositions du Maire et des Adjointes.

Point 9 – Proposition(s) du Maire et des Adjointes.

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

Renvoi du règlement relatif au statut du personnel communal (LC 02 151) à la commission des Finances

Mme la Présidente fait voter l'entrée en matière sur cette proposition.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le renvoi du règlement relatif au statut du personnel communal (LC 02 151) à la commission des Finances.

Mme la Présidente fait voter l'accord du Conseil municipal pour le renvoi du règlement relatif au statut du personnel communal à la commission des Finances.



À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi du règlement relatif au statut du personnel communal (LC 02 151) à la commission des Finances.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS se demande si ce point sera traité lors de la séance de la commission des Finances dédiée au budget ce à quoi M. le Maire Pascal WASSMER répond que cet objet a déjà été traité lors de la législature précédente.

Renvoi du règlement relatif à la réserve conjoncturelle (LC 02 191) à la commission des Finances

Mme la Présidente fait voter l'entrée en matière sur cette proposition.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le renvoi du règlement relatif à la réserve conjoncturelle (LC 02 191) à la commission des Finances.

Mme la Présidente fait voter l'accord du Conseil municipal pour le renvoi du règlement relatif à la réserve conjoncturelle (LC 02 191) à la commission des Finances.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi du règlement relatif à la réserve conjoncturelle (LC 02 191) à la commission des Finances.

Renvoi de l'achat éventuel de la maison qui se trouve à la douane (chemin du Pont de Crevy) propriété de la Confédération à la commission des Finances

M. le Maire Pascal WASSMER spécifie que la commune peut exercer son droit de préemption.

Mme la Présidente fait voter l'entrée en matière sur cette proposition.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le renvoi de l'achat éventuel de la maison propriété de la Confédération située à la douane au chemin du Pont de Crevy à la commission des Finances pour étude.

Mme la Présidente fait voter l'accord du Conseil municipal pour le renvoi de l'achat éventuel de la maison propriété de la Confédération située à la douane au chemin du Pont de Crevy à la commission des Finances.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi de l'achat éventuel de la maison propriété de la Confédération située à la douane au chemin du Pont de Crevy à la commission des Finances pour étude.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Renvoi d'une éventuelle acquisition d'une parcelle au chemin des Clapotis à la commission des Finances

Mme la Présidente fait voter l'entrée en matière sur cette proposition.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le renvoi d'une éventuelle acquisition d'une parcelle au chemin des Clapotis à la commission des Finances pour étude.

Mme la Présidente fait voter l'accord du Conseil municipal pour le renvoi d'une éventuelle acquisition d'une parcelle au chemin des Clapotis à la commission des Finances pour étude.



À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi d'une éventuelle acquisition d'une parcelle au chemin des Clapotis à la commission des Finances pour étude.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjoints.

Point 10 – Communications du Maire et des Adjoints.

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

Revue genevoise

M. le Maire Pascal WASSMER relève que les membres du Conseil municipal doivent confirmer leur présence à la sortie de la Revue genevoise. La date qui convient au plus grand nombre est celle du 5 novembre. Le déplacement aura lieu en car et le spectacle commencera à 20h30. Le pass sanitaire est requis pour le spectacle et un repas qui se déroulera au restaurant.

Local des pompiers

M. le Maire Pascal WASSMER annonce que l'inauguration du local des pompiers aura lieu le vendredi 1^{er} octobre à 18h30. Le Conseil municipal y est convié.

Communiqué de presse de l'ACG sur le budget 2022 présenté par le Conseil d'État

M. le Maire Pascal WASSMER invite le Conseil municipal à lire le communiqué de presse de l'ACG (qui se trouve sur CMNet). Le Conseil d'État maintient sa volonté de transférer des charges aux communes sans compétences, ce qui est inadmissible pour ces dernières. Pour rappel, Anières est l'une des communes qui devrait le plus contribuer.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de communication.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 11 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 11 – Questions écrites ou orales.

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Luc RICHARDET.

Formation professionnelle

M. Jean-Luc RICHARDET revient sur la question de la formation professionnelle suite à l'intervention de M. Yves GUBELMANN sur le sujet.



Sauf erreur de la part de M. Jean-Luc RICHARDET, Anières n'est pas une commune formatrice. Il se demande s'il serait envisageable que la commune étudie la possibilité de devenir une commune formatrice, ce qui implique de former un collaborateur ou une collaboratrice sur la base d'un certificat de formateur et de remplir les conditions y relatives.

D'après M. le Maire Pascal WASSMER, la commune souhaitait y arriver avec le STIC, ce qui s'avèrera difficile comme trois collaborateurs quitteront Anières. Ce point pourrait néanmoins être envisagé au sein de l'administration une fois que les personnes récemment engagées se seront adaptées.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS souhaite savoir si un service de formation de l'ACG pourrait prendre en charge des apprentis.

M. Giuseppe RICCIUTI relate que, dans sa société, le maître d'apprentissage doit être présent. Or, il lui semble qu'il n'est pas possible qu'un ou plusieurs personnes supervisent un groupe sans être présent.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS mentionne que, dans son entreprise, des personnes supervisent des apprentis sans être forcément sur place. Il serait en revanche intéressant pour M. Pierre-Yves DECHEVRENS de se renseigner si l'ACG peut former des apprentis en raison du milieu hautement administratif de cette association.

M. le Maire Pascal WASSMER déclare que l'exécutif se penchera sur la question et reviendra avec une réponse.

Mme la Présidente passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

Agenda des nettoyages de la commune

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI aimerait savoir si les dates de nettoyages de la commune pourront être publiées sur l'agenda des manifestations, ce que confirme M. le Maire Pascal WASSMER. Ce point sera mis au budget l'année suivante car cet évènement avait été très apprécié par les participants.

Photocopies

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souligne que des dossiers qui se trouvent sur les tables des Conseillers municipaux ne sont photocopiés qu'au recto. Elle se souvient d'une demande du Conseil municipal par le passé d'avoir des documents photocopiés seulement sur le recto. Or, pour des soucis d'écologie et d'économie de papier, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI suggère de les imprimer recto-verso.

Mme Dominique LAZZARELLI prend la remarque. Les photocopies ont été imprimées dans l'urgence et un tel procédé n'est pas habituel. Il avait en outre été convenu que les PV du Conseil municipal ne soient pas recto-verso pour faciliter la lecture. En revanche, les rapports de commission le sont.

Voyage du Conseil municipal

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI a cru comprendre lors de la réunion des chefs de groupe qu'ils devaient proposer un lieu pour le voyage du Conseil municipal en 2022. Chaque groupe devait venir avec une proposition de destination.

M. le Maire Pascal WASSMER confirme que l'exécutif s'est adressé aux chefs de groupe pour que les groupes puissent discuter de ce point.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI avance la proposition de EPA, qui consiste à se rendre à Glaris lors de la landsgemeinde qui aura lieu le 1^{er} dimanche de mai 2022. Un tel voyage a déjà eu lieu par le passé à Appenzell comme le précise M. Yves GUBELMANN et il avait été apprécié.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI *

M. Pierre-Yves DECHEVRENS expose que le groupe Le Centre suggère de partir en Corse ou à Florence. Pour rappel, les chefs de groupe se sont accordés pour ne pas partir durant des jours fériés (comme l'Ascension ou le lundi de Pentecôte). Mme Nicole IMHOF tranche pour Florence.



* Correction demandée au CM du 19.10.21

M. Yves GUBELMANN spécifie que le groupe PLR s'exprimera lors de la prochaine séance.

M. Jean-Luc RICHARDET rappelle que certains milieux ont fortement critiqué les voyages du Conseil municipal en avion.

Mme la Présidente cède la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

Proposition du groupe Le Centre

M. Pierre-Yves DECHEVRENS donne lecture de la position du groupe Le Centre :

« Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, Monsieur l'Adjoint, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, suites aux différentes manifestations communales réalisées pendant l'été 2020 et 2021, ce dont nous remercions l'exécutif et les intervenants ainsi que les personnes ayant collaboré à leur mise en œuvre, nous nous sommes aperçus de la faible participation à ces événements. Les tous-ménages et autres moyens électroniques, tels que le site de la commune, ont été utilisés pour avertir les habitants. Après plusieurs questions posées à ces derniers, les réponses sont variées. Certains ne sont pas sûrs, d'autres jettent les tous-ménages à la poubelle ou ne le regardent pas car il y avait trop d'information, etc.

Cela pose un constat : il faut répéter l'information, renvoyer les tous-ménages ou mettre des grandes affiches pour bien faire passer le message mais tout ceci est compliqué et prend du temps. Le groupe Le Centre propose à l'exécutif de reprendre une idée émise en 2010 et lors de la législature précédente pour avoir dans la commune à un, deux ou trois endroits stratégiques des panneaux lumineux informatifs (comme cela est le cas à Thônex). Ces panneaux peuvent indiquer les manifestations, les horaires de la Mairie et de la Poste, la météo (dangers de gel, conseils contre la canicule), les vitesses dans le village, les dates du Conseil municipal, etc.

Pour ne pas gêner la faune, ces panneaux pourraient être éteints vers 21h.00 ou 22h.00 et allumés vers 7h.00. Ils peuvent fonctionner avec des LEDs à faible consommation ce qui leur permet de fonctionner au solaire. Nous pensons que ce moyen informatif donnera la possibilité à tous les habitants d'avoir des informations presque en temps réel. Il pourrait y avoir une économie de papiers et d'envois de tous-ménages qui finissent malheureusement à la poubelle ou, au mieux, à la récupération.

C'est pourquoi le groupe Le Centre invite l'exécutif à considérer notre demande et à renvoyer le cas échéant cette discussion à la commission idoine ».

M. le Maire Pascal WASSMER propose de renvoyer ce point à la commission Assainissement.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal est favorable à ce que la proposition du groupe Le Centre soit renvoyée à la commission Assainissement.

Mme la Présidente cède la parole à M. Yves GUBELMANN.

Travaux

M. Yves GUBELMANN fait état de travaux au croisement entre le chemin des Courbes et la route d'Hermance. L'accès est fermé du bas vers le haut et inversement mais cela ne semble pas poser de problème aux utilisateurs. La route est parfois utilisée par des privés. M. Yves GUBELMANN s'enquiert de l'utilité de fermer la route dans les deux sens.

M. le Maire Pascal WASSMER doit analyser la situation avant de répondre. Il se penchera sur la question et reviendra lors du prochain Conseil municipal.

Mme Yvonne GUSTAFSON estime que le barrage pourrait être ôté le week-end et le soir.



Route d'Hermance

M. Yves GUBELMANN a remarqué aux alentours des N° 350-380-390 route d'Hermance/chemin de Copponex qu'un très grand pin a été massacré, ce qui l'a fortement choqué. Or, ce pin se trouve dans cet état depuis décembre 2020.

M. Philippe GAILLARD explique qu'une branche du pin s'est cassée et qu'elle est tombée sur la route.

M. Yves GUBELMANN signale que toutes les branches du pin ont été sciées.

M. Giuseppe RICCIUTI rebondit sur ce point. Sur la route d'Hermance dès le N° 300, les trottoirs sont très exigües et les haies de certains propriétaires prennent beaucoup d'ampleur sur le trottoir, ce qui est dangereux pour les piétons lors du passage du bus.

M. le Maire Pascal WASSMER signale que les services concernés seront informés quant au point soulevé par M. Yves GUBELMANN. En ce qui concerne les haies, les APM seront mandatés pour qu'ils se rendent sur place.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH relève que le trottoir devant chez elle est particulièrement serré. Les APM sont souvent débordés et leur remarque ne sont pas toujours prises en compte immédiatement par les personnes. Les APM font tout ce qu'ils peuvent.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 12 de l'ordre du jour, à savoir les objets à traiter en huis clos.

Point 12 – Huis clos.

Les objets ont été traités au point 4 : Communications du bureau.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21h.24.

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :



Procès-verbaliste : EMH Imagine.com Sàrl

Annexes :

- Rapports des commissions.



Commune d'Anières

COMMISSION : « Social, culture et loisirs »
Séance du mardi 25 mai 2021

Dans sa séance du mardi 25 mai 2021, la commission « Social, culture et loisirs » a procédé à trois auditions.

Tout d'abord, **l'Association Pretac+**, dont sa mission est d'organiser un projet pilote qui forme des femmes malvoyantes ou aveugles à la méthode *discovering hand*[®] pour le dépistage tactile du cancer du sein en Suisse. Ces femmes acquièrent un nouveau métier d'Examinatrice Manuelle Tactile (EMT). La formation est standardisée. A ce jour, plus de 80 EMT ont été formées dans 6 pays dont l'Allemagne, l'Autriche, l'Inde, la Colombie, le Mexique. A Genève, 4 EMT sont en formation. Cet examen a été développé par des gynécologues allemands depuis plus de 10 ans et cette méthode innovante est complémentaire aux mammographies.

C'est à **l'unanimité** que les commissaires ont souhaité soutenir la proposition de l'exécutif d'accorder **10'000 francs** à cette association sous forme **d'une aide ponctuelle**.

Ensuite les représentants de **l'Association Latma** ont présenté leur projet intitulé « Schoolwater » qui vise, en collaboration avec l'association Aded, à fournir de l'eau potable à 250 élèves d'une école rurale au Karakalpakistan qui est une république autonome d'Ouzbékistan. Dans le cadre de ce projet, les parents des élèves de l'école seront encouragés et aidés par LATMA à créer une ONG locale pour assurer l'approvisionnement en eau de l'école, ainsi que pour planifier et mettre en œuvre de nouveaux projets visant à améliorer les conditions de vie des enfants de l'école. Ce projet est amené à être reproduit sur 4 autres lieux avec un soutien financier national.

C'est à **l'unanimité** que les commissaires ont préavisé favorablement à l'intention de l'Exécutif l'octroi d'une **aide ponctuelle de 10'000 francs** et l'attribution **d'un complément d'aide de 20'000 francs en début d'année prochaine, sous réserve de l'acceptation du budget 2022**. Ainsi l'aide totale accordée à ce projet se montera à **39'000 francs**, puisque 9'000 francs non dépensés en raison du Covid-19 sur une aide accordée en 2020 ont été d'ores et déjà portés sur ce projet.

Il est à relever qu'une exposition sur cette réalisation devrait se tenir prochainement à Anières ainsi que la mise en place d'une collaboration avec l'école sur les thèmes de l'eau et du développement durable.

Enfin, nous avons reçu **l'Association Don du Chœur** qui organise régulièrement des concerts à vocation humanitaire avec la participation des écoles privées de Genève. Un chœur de 350 élèves chante pour soutenir des projets à but éducatif et ainsi, environ 3'000 enfants ont déjà pu être scolarisés en Russie, en Inde, au Cambodge, au Kenya, à Madagascar et au Mexique.

C'est à **l'unanimité** que la commission a préavisé favorablement à l'intention de l'Exécutif, l'octroi d'une **aide de législation de 2'500 francs** afin de soutenir son projet au Cambodge en participant à l'acquisition du matériel scolaire pour les classes primaires.

Concernant le souhait de la commission, émis dans sa séance du 26 avril, d'accorder une subvention de 10'000 francs à **l'Association Oceaneye** sous réserve de la mise en place d'une conférence-exposition pour l'école primaire et les habitants de la commune, la commission, à **l'unanimité**, retient **l'offre de cette association** d'organiser un atelier intitulé « **La carte de pollution** » et souhaite **la prise en charge par la commune** de l'exposition intitulée « **Plastique Léman** ».

Puis, sur proposition de l'Exécutif, à l'unanimité des membres présents, la commission a donné un préavis positif pour l'attribution des aides suivantes :

En Suisse :

20'000 francs au Festival du film et forum international sur les droits humains (**FIFDH**), montant figurant au budget 2021 approuvé par le CM.

19'000 francs à la fondation **Paint a Smile** pour son projet à l'Hôpital cantonal de Genève. La mission de cette fondation est de décorer les services de pédiatrie, les institutions spécialisées et les maisons de retraite afin de créer un environnement réconfortant et chaleureux dans ces lieux de vie et de soins. Son savoir-faire est reconnu par le corps médical comme un véritable outil thérapeutique.

10'000 francs à l'Association **ADN projet** sous forme d'aide de législation (**2021-2025**). Cette association est active dans l'insertion professionnelle des jeunes adultes en rupture de formation.

A l'étranger :

5'000 francs à l'Association **Educar es Avanzar** sous forme d'aide de législation sur 3 ans. Cette association vient en aide aux enfants et aux adolescents défavorisés de Managua au Nicaragua. L'association est active dans le domaine de la santé et de l'éducation.

Concernant les manifestations, M. l'Adjoint informe la commission sur leur organisation en l'état actuel de la situation sanitaire :

- **des promotions** : elles se tiendront en l'absence des parents avec des jeux à l'extérieur pour les élèves durant l'après-midi. L'Exécutif remettra un dictionnaire aux 8P ainsi qu'un bon pour un livre ;
- **du 1^{er} Août** : selon les nouvelles directives du Conseil fédéral, la manifestation pourrait avoir lieu en 4 endroits selon le nombre de personnes autorisées à se réunir.

Et pour terminer, M. l'adjoint informe également les commissaires

- **d'un projet de photographies** avec M. Bertrand Carlier sur le thème de l'alimentation. Ce thème qui traitera « de la production à l'assiette » s'intéressera aux producteurs et restaurateurs de la commune. Pour cela, il a été mis CHF 20'000.- au budget ;
- **de la commande** par la commune d'une œuvre de M. Jean-Pierre Dufey sous forme d'un triptyque.

Denyse BARBEZAT-FORNI

Présidente de la commission « social, culture et loisirs »



Commune d'Anières

COMMISSION : Sociale, culture et loisirs.
Séance du : Mardi 29 juin 2021

Lors de sa séance du 29 juin 2021, la commission a tout d'abord accueilli la Fondation internationale pour la population et le développement, représentée par Mme Hélène Bayeux et Mme Christine Magistretti-Naville, qui sont venues offrir des spécialités culinaires préparés par des entrepreneurs migrants aux membres de la commission afin de les remercier pour la subvention d'un montant de CHF 10'000.- octroyée par la commune d'Anières.

Puis la commission a procédé à l'élection du Président(e) et de la Vice-Président (e) pour l'année 2021-22.

Madame C.Thibault Bulliard sur proposition du groupe PLR Anières a été élue à la majorité en qualité de Présidente.

Madame Y. Guftason sur proposition du groupe EPA a été élue à la majorité en qualité de Vice Présidente.

La commission a ensuite traité des objets suivants :

Concernant le budget 2022 des subventions et sur proposition de M. P.Pecaut, le commission a voté à l'unanimité une meilleure clé de répartition du budget alloué à l'aide en Suisse avec la culture et la protection de l'environnement. Une proposition sera faite lors de la prochaine commission.

Concernant les propositions de l'Exécutif à la commission sociale pour des octrois de subvention, la commission a voté à l'unanimité pour :

- L'octroi d'une subvention de CHF 1'500.- à l'association Danse Academy Bellerive qui a pour objectif l'enseignement de la danse aux enfants et aux adultes dans différents styles.
- L'octroi d'une subvention de CHF 2'000.- à l'association Aqua-Diving.dans le cadre la 29ème édition du nettoyage du lac qui aura lieu les 18 et 19 septembre 2021.Cette action est ouverte aux habitants des communes qui peuvent s'inscrire en ligne.
- L'octroi d'une subvention de CHF 2'000.- à l'association Plein- les- Watts Festival pour leur 14ème édition qui se tiendra les 19-20-21 août à Plan-les-Ouates.
- L'octroi d'une subvention à l'association A2Mmains Astural d'un montant de CHF 5'000.- pour un projet qui consiste en un parcours durant une année scolaire pendant laquelle alternent des périodes de vie dans la nature avec des moments de stage en entreprises. Ce programme permet aux adolescentes d'avoir une meilleure connaissance d'elles-mêmes, de leurs ressources et de leur capacité à mener à bien un projet professionnel.
- L'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 5'000.- à l'association Swiss Open Geneva. pour le parrainage d'un athlète et un soutien à cette manifestation qui a eu lieu du 13 au 17 juillet 2021.
- L'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 10'000.- pour l'association Opéra Théâtre, qui

veut faire découvrir l'opéra aux jeunes en montant des opéras avec et pour eux. La subvention est destinée à la production d'un spectacle sur le lac durant l'été 2022.

- Concernant la proposition de l'exécutif de l'octroi d'une subvention de CHF 3'000.- à l'association Dôme Seniors, nouvelle structure associative créée en automne 2020 pour accompagner les personnes âgées souffrant de solitude et/ou leur apporter un soutien administratif, la commission a demandé à l'unanimité à les auditionner avant d'y répondre favorablement.
- Concernant la proposition de l'exécutif de l'octroi d'une subvention de l'association Cérébral Genève d'un montant de CHF 8'400.- pour le financement d'une semaine de vacances pour 6 personnes en situation de handicap durant l'été 2021, elle a été votée à la majorité.

Concernant la Fédération Genevoise de Coopération, la commission a sélectionné les cinq associations membres suivantes pour la répartition de la subvention d'un montant de CHF 50'000.- :

L'Association Graine de Baobab pour leur projet de mise en place de programmes d'agro écologie et de développement durable au Burkina Faso.

L'Association AccEd pour leur projet d'accompagnement scolaire et de formation professionnelle au bénéfice de jeunes vivant avec le Sida, notamment en Afrique et en Colombie

L'Association Tourism for Help pour leur projet de développement de fermes écoles agroécologiques pour la formation et l'appui à l'installation des jeunes, des femmes et des groupements paysans au Mali.

L'Association Genève Tiers-Monde pour leur projet de gestion de 8 aqueducs communautaires en Colombie.

L'Association pour le développement des Aires protégées. Cette association est active en Tanzanie avec la mise en place d'une structure institutionnelle de gouvernance et de de gestion de la réserve Rungwa River.

Ces cinq associations répondent aux thèmes d'objectif de développement durables préalablement retenus par la commission, à savoir l'éducation, la lutte contre la faim et la pauvreté, l'accès à l'eau et la lutte contre le changement climatique.

Concernant les demandes d'aides reçues pour l'aide à l'étranger, la commission a voté à l'unanimité l'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 5'500.- afin de répondre à l'appel d'urgence adressé par le CICR pour répondre aux besoins humanitaires des populations d'Israël et de Gaza.

Une demande auprès de l'Exécutif pour une demande d'un crédit supplémentaire a été également votée à l'unanimité pour répondre aux aides d'urgence adressés par l'association 2nd Chance pour le financement d'une école de chirurgie réparatrice en Afrique Sub-saharienne et par l'association Casa, en Arménie.

Concernant le mérite aniéris 2020, la commission a voté à l'unanimité son attribution à M. Cédric Hentsch.

Claire Thibault Bulliard

Présidente



Commune d'Anières

COMMISSION : Sociale, culture et loisirs.
Séance du : Mardi 14 septembre 2021

Lors de sa séance du mardi 14 septembre 2021, la commission sociale a traité différents dossiers de demandes de subventions.

La commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, l'octroi des aides suivantes :

- Association 2nd chance 15'000 F.
- Croix rouge Suisse, aide d'urgence Haïti 10'000 F.

Le budget 2021 relatif à l'aide à l'étranger étant épuisé, une demande de crédit budgétaire 2021 supplémentaire (délibération No 2020-2025 – D – 037) est proposée au Conseil municipal, d'un montant de 25'000 F.

Les membres de la commission sociale remercient d'avance le Conseil municipal d'accueillir favorablement cette délibération.

Claire Thibault Bulliard

Présidente



Commune d'Anières

COMMISSION : Urbanisme et constructions

Séance du : 8 juin 2021

Lors de la commission urbanismes et constructions, la commission a traité des points suivants :

- 1. La commission devait donner un préavis à l'attention du Conseil Municipal sur un Crédit d'engagement de TTC 2'500'000 F pour l'assainissement sanitaire et la transformation des boxes des immeubles Côte d'Or 3-5.**

Ce crédit couvre, d'une part :

- une rénovation intérieure importante des appartements ainsi que des assainissements ; diagnostic sanitaire des immeubles ayant révélé un réseau et des installations sanitaires vieillissantes.

et d'autre part :

- la transformation des boxes en arcades, dont le changement d'affectation avait été approuvé lors d'une séance précédente. Ce changement d'affectation implique notamment la suppression des voitures avec la volonté de rendre le village plus vivant, notamment la place du Haut.

Ce crédit comprend également les frais de déménagement provisoire des locataires compte tenu de l'ampleur des travaux de rénovation.

Il est important de rappeler qu'au montant de ce crédit il convient de rajouter le montant des crédits d'engagement votés en 2016 et en 2019 par le conseil municipal pour un montant de TTC CHF 1'275'000. Il s'agissait de crédits d'étude et de réalisation des installations du chauffage et de l'enveloppe thermique du bâtiment.

La commission a préavisé à l'unanimité l'ouverture du crédit d'engagement de 2,5 millions de francs TTC pour des travaux d'assainissement sanitaire, de rénovation intérieure et la création d'arcades aux 3-5 Côte d'Or.

- 2. La commission a été informée de l'organisation de la concertation sur le PLQ Cortenaz et l'aménagement des extérieurs des Avallons 44 à 50 et Clos-les-Noyers**

La séance de concertation publique est obligatoire et se tiendra le 29 juin 2021. Elle est en cours d'organisation et a été confirmée pour le 29 juin 2021.

Cette séance sera conduite par Mme Tranda, le bureau Architech présentera le PLQ, le bureau Arrabal montrera son projet d'aménagement de surfaces et Nature ma rue exposera ses propositions d'aménagement sur le Clos-les-Noyers. Elle se déroulera dans un premier temps dans la salle communale puis sur place.

Les personnes seront invitées sur inscription et comprendront : les habitants des parcelles concernées, les concierges, les régies impliquées, le STIC, des représentants de l'école, les Conseillers municipaux, les propriétaires de la parcelle agricole riveraine et plusieurs représentants sociétés.

3. La commission a été informée de l'organisation de la séance pour les locataires Côte d'Or 3-5 relative aux travaux d'assainissement sanitaire et transformation des boxes

Au cours de cette séance qui se tiendra en septembre, les locataires seront informés sur :

- les travaux d'assainissement sanitaire, de rénovation des logements qui nécessitent leur déménagement temporaire. Les locataires iront aux Avallons 44-50 pendant les transformations. Les travaux devraient durer entre 10 et douze mois.
- la transformation des boxes et le déplacement des places de parking dans le parking souterrain. Sur ce point, une petite concertation publique est prévue sur le changement d'affectation des boxes. Elle devrait avoir lieu à l'automne et le format est à préciser.

4. La commission a été informée du projet Cadres de vie relatif à la communication des chantiers :

Un cadre de vie est un cadre installé devant un chantier qui permet une information en continue de l'évolution de celui-ci.

Chaque cadre contient une partie vide où l'on peut voir à travers ainsi qu'une image du projet en travaux. Les travaux en cours se trouvent sur la partie gauche du panneau tandis que l'image du projet se trouve à droite. Des bandes de traits sur l'image représentent l'état d'avancement du chantier et évoluent avec celui-ci.

Les travaux de la Mairie seront les premiers à recevoir un cadre, en principe en septembre. Les commissaires ont été particulièrement satisfaits de ce choix de panneau.

5. En point divers,

La commission a été informée de l'organisation d'une séance en septembre ou en octobre sur les coopératives d'habitation.

La séance de commission a pris fin à 20h22. La prochaine séance de la commission aura lieu le lundi 20 septembre.

Stéphanie BARON LEVRAT

Présidente



Commune d'Anières

Fondation la T'Anières

Conseil de Fondation du mercredi 28 avril 2021

Le conseil de Fondation de la T'Anières s'est réuni dans le respect des normes sanitaires liées au COVID-19, le mercredi 28 avril 2021 et a traité des points suivants :

1. Approbation du PV de la séance du 4 novembre 2020

Après le mot d'accueil de la Présidente, le Conseil de fondation approuve le PV de la séance du 4 novembre 2020.

2. Présentation des comptes 2020

M. Frédéric Chave (directeur des opérations Suisse Romande pour le groupe Pop e Poppa servicefamille) présente les comptes 2020 de la Fondation. Les comptes de pertes et profits ainsi que le Bilan 2020 de La Fondation ont été remis aux membres du Conseil de Fondation avec l'envoi de l'ordre du jour.

Le total des charges pour 2020 s'élève à CHF 867'162 CHF.-, dont 76% concernent les ressources humaines.

Le total des recettes s'élève à CHF 155'194.-, dont les écolages et les taxes d'inscription.

La subvention d'Anières se monte à CHF 711'968.-, dont CHF 105'000.- de loyer en nature.

La situation financière de la T'Anières se révèle être stable par rapport aux comptes de 2019 (pour rappel, les subventions de la commune s'étaient montées à CHF 701'589.-). Il est à noter que l'impact principal de la pandémie sur les comptes se situe au niveau d'une baisse des recettes dans les écolages, à la suite de la fermeture durant la première vague.

3. Lecture du rapport de la fiduciaire et approbation des comptes 2020

M. Frédéric Chave donne lecture du rapport de l'organe de révision, INTERMANDAT. Mme Claudine Hentsch invite les membres du Conseil à approuver les comptes 2020 ainsi que le rapport de l'organe de révision. Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport de l'organe de révision et les comptes 2020 de la Fondation la T'Anières.

4. Départs en retraite

D'entente avec le Bureau, Mme Fuchs, éducatrice responsable, a décidé de prendre une retraite anticipée au 31 août 2021 au lieu du 31 décembre 2021. Cette anticipation permet de mettre en place une nouvelle organisation dès la rentrée scolaire 2021/2022 plutôt que de faire face à une réorganisation de l'équipe en cours d'année scolaire, ce qui aurait notamment été peu judicieux pour les enfants.

Par ailleurs, durant l'été 2022, il est également prévu que Mme Petremand, fondatrice de La T'Anières, se retire de son implication au sein de l'espace de vie infantine.

Ces deux départs ont donc une implication sur l'organisation de La T'Anières. Pour permettre une transition en douceur, le Conseil de fondation a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance dès la rentrée scolaire 2021/2022. Mme Guerineau, actuellement éducatrice responsable assurera la co-direction avec un·e nouvel·le collaborateur·trice. Ils·elles auront chacun·e un taux d'activité de 60% pour cette fonction et assureront également

à hauteur de 40% un temps de présence auprès des enfants. Cette organisation permet d'avoir les deux responsables à 100% au sein de la T'Anières.

Pour remplacer le départ de Mme M. Fuchs, il sera également procédé à l'engagement d'une nouvelle éducatrice.

5. Les repas

A compter de la prochaine rentrée scolaire, La T'Anières va travailler avec un nouveau fournisseur pour la livraison des repas, la qualité étant trop irrégulière malgré les tentatives de régulation mises en place. Compass Group, une société de restauration collective qui occupe les cuisines du collège de Saint Louis à Corsier, et qui livre également d'autres structures d'accueil de la petite enfance de la région, assurera la livraison des repas.

6. Etat des inscriptions

Le taux d'inscriptions pour la prochaine rentrée s'annonce positivement. La garderie des tout-petits est quasiment complète (les inscriptions pour cette structure venant souvent plus tardivement). L'accueil du matin en EVE décloisonné est complet et la prestation « journée complète avec repas » est complète, sauf le mercredi (2 places encore libres). On observe une liste d'attente pour la prestation avec la journée complète.

7. La crise COVID

La crise sanitaire en lien avec le COVID a eu des implications sur la vie de la structure d'accueil :

- Nombreuses absences des collaboratrices (personnes à risque, quarantaine etc.)
- Les fêtes et manifestations avec les parents n'ont pas pu se dérouler (Escalade, Noël).
- Les parents ne peuvent plus rentrer dans les espaces de vie des enfants et le vestiaire est limité à un adulte présent à la fois.

Caroline DOMBRE
Membre du Bureau
Membre du Conseil de Fondation